

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 JUILLET 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 10  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 8

**Date de convocation et d'affichage :**

04 juillet 2025

**Numéro :**

D20250710-147

**Objet :**

 Avis de projet de convention  
 Départementale  
 triennale pour  
 l'accueil des  
 citoyens français  
 itinérants

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Trivier-sur-Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

| COMMUNES                 | MEMBRES DU BUREAU |               | Présent(s) | Absent(s) | Donne pouvoir à |
|--------------------------|-------------------|---------------|------------|-----------|-----------------|
| BANEINS                  | Jean-Pierre       | GRANGE        | x          |           |                 |
| CHATILLON SUR CHALARONNE | Patrick           | MATHIAS       | x          |           |                 |
|                          | Michel            | JACQUARD      | x          |           |                 |
|                          | Fabienne          | BAS-DESFARGES |            | x         |                 |
| CONDEISSIAT              | Stephen           | GAUTIER       | x          |           |                 |
| LE PLANTAY               | Philippe          | POTTIER       | x          |           |                 |
| MIONNAY                  | Émilie            | FLEURY        |            | x         |                 |
| SAINT ANDRE DE CORCY     | Ludovic           | LOREAU        | x          |           |                 |
|                          | Evelyne           | ESCRIVA       |            | x         | L. LOREAU       |
| SAINT GERMAIN SUR RENON  | Christophe        | MONIER        | x          |           |                 |
| SAINT MARCEL EN DOMBES   | Dominique         | PETRONE       |            | x         |                 |
| SAINT NIZIER LE DESERT   | Jean-Paul         | COURRIER      | x          |           |                 |
| SANDRANS                 | Audrey            | CHEVALIER     |            | x         |                 |
| VERSAILLEUX              | Gérard            | BRANCHY       |            | x         |                 |
| VILLARS LES DOMBES       | Isabelle          | DUBOIS        | x          |           |                 |
|                          | François          | MARECHAL      | x          |           |                 |

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Un projet de convention départementale triennale de partenariat présentée, par la Préfecture de l'Ain et le Conseil départemental de l'AIN, relative à l'accompagnement social, à l'organisation des grands passages et à la médiation relative aux installations illicites des citoyens français itinérants (gens du voyage) dans l'Ain, avec l'association Alfa3a, appelle à un cofinancement des EPCI.

Le 18 avril 2025, Mme la Préfète de l'Ain et le M. le Président du Conseil Départemental ont invité les Président(e)s d'EPCI de l'Ain à une réunion portant sur une collaboration visant une bonne coordination des grands passages, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des gens du voyage afin d'assurer l'accueil dans de bonnes conditions et lutter efficacement contre les installations illicites. Cette coordination s'inscrit dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté en 2020 et piloté conjointement par l'Etat et le Conseil départemental.

Au cours de cette réunion, à laquelle la CCD n'a pu être présente, il a été exposé que l'association Alfa3a (Association pour le logement, la formation, l'Animation) avait assuré, en 2024, une mission de médiation départementale qui consistait à élaborer une programmation annuelle des installations sur les aires de grand passage, à accompagner les gens du voyage durant leur séjour, notamment sur le plan social, et à assurer le lien entre les gens du voyage, les services de l'Etat et les collectivités territoriales pour prévenir toute difficulté.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif en 2025 et les années suivantes, et pour accroître et pérenniser son financement, il a été demandé aux EPCI de s'engager financièrement et de contribuer également au financement de la médiation départementale à compter de 2025.

Le principe d'une convention triennale de partenariat entre l'Etat, le Département, les EPCI et Alfa 3A, avec une répartition financière du dispositif entre l'Etat, le Conseil départemental et les EPCI a été présenté. Il était précisé, au cours de la réunion, que ce cofinancement était nécessaire pour disposer des crédits de la délégation ministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

L'objectif de cet engagement financier était :

- de renforcer les missions de l'association mandatée pour proposer davantage d'aide technique et juridique,
- d'assurer la bonne prise en compte des besoins émanant des territoires,
- d'intervenir également sur les aires permanentes d'accueil.

Une proposition de financement partenarial précisait les modalités de participation des EPCI :

- 0,05 €/habitant (base population légale municipale 2020) pour les EPCI avec aire de grand passage ou obligation dans réaliser une,
- 0,02 €/habitant pour les autres EPCI,

soit un cofinancement Etat (30 000 €), Conseil départemental (15 000 €) et EPCI (28 709 €).

Dans ce cadre, la participation demandée à la CCD était de **793 €/an**.

A la suite de cette réunion, par courrier du 16 mai 2025, un projet de convention cadre triennale de partenariat entre l'Etat, le Conseil départemental, les EPCI et l'opérateur mandaté pour la mission de médiation a été transmise, avec un montant unitaire de participation pour les EPCI alignés à 0,05 €/habitant, soit un montant annuel de **1 982 €/an** pour la CCD.

Le Département, pour qui c'est une dépense nouvelle, confirmera son engagement financier en fonction du nombre d'EPCI qui s'associeront à cette démarche.

La convention tripartite de partenariat porte sur :

- l'accompagnement social des gens du voyage itinérants des aires d'accueil et des aires de grand passage : favoriser l'inclusion sociale et professionnelle, les démarches administratives et budgétaires,

- l'organisation et le suivi des grands passages dans l'Ain : accueil et organisation, accompagnement du séjour et recherche de solutions adaptées et respectueuses des règles relatives à la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique, remontée d'informations et suivi de l'activité,
- la médiation autour des installations illicites dans l'Ain : prise de contact et discussion de résolution de litiges sur demandes de élus concernés, du responsable du groupe de CFI ou sur demande des services de l'Etat (préfecture, direction des sécurités, bureau de la sécurité intérieure, ou astreinte de la cellule de veille du cabinet de la Préfète) en vue de trouver une solution respectueuse du cadre légal et réglementaire (détails dans le texte de la convention jointe en annexe).

La durée de la convention est de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2028.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De donner un avis sur le projet de convention départementale triennale de partenariat présenté par la Préfecture de l'Ain et le Conseil départemental de l'AIN, relative à l'accompagnement social, à l'organisation des grands passages et à la médiation relative aux installations illicites des citoyens français itinérants (gens du voyage) dans l'Ain, avec l'association Alfa3Aa, appelant un cofinancement des EPCI.

#### **Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 3 abstentions :

- De donner un avis défavorable sur le projet de convention départementale triennale de partenariat présenté par la Préfecture de l'Ain et le Conseil départemental de l'AIN, relative à l'accompagnement social, à l'organisation des grands passages et à la médiation relative aux installations illicites des citoyens français itinérants (gens du voyage) dans l'Ain, avec l'association Alfa3Aa, appelant un cofinancement des EPCI.

Ainsi fait et délibéré, le 10 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Paul COURRIER



La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

